

# Mobilité 2021-2022

## Réunion d'information

### Vendredi 25 mars 2022



Service des Relations Internationales de la Faculté de Droit  
[fac.droit.international@univ-catholyon.fr](mailto:fac.droit.international@univ-catholyon.fr)  
04.26.84.18.69

# Les différentes étapes

## I - AVANT LE DÉPART

1 - Vérification du niveau de langue

2 - Nomination

3 - Inscription dans l'université d'accueil & choix des matières

4 - Lettre d'acceptation

5 - Aides financières

## II - PENDANT LA MOBILITÉ

1 - Aides financières

2 - Choix des matières

3 - Fin de semestre et examens

## III - APRÈS LE RETOUR

1 - Aides financières

2 - Résultats aux examens et transcription des notes

## IV – F.A.Q.

# I - AVANT LE DÉPART

## 1 - Vérification du niveau de langue

- Pour les tests officiels d'ores et déjà fournis: nous vérifions votre niveau avec le niveau exigé
- Pour les entretiens internes :
  - prévus entre le 29 mars et le 12 avril pour les tests en anglais
  - En cours de programmation pour les tests en Espagnol
  - durée d'une dizaine de minutes sur le mode d'une conversation

Le niveau constaté doit être au moins égal au niveau exigé par l'université d'accueil (B2 ou C1)  
- les niveaux en allemand ont été validé

## 2 - Nomination



La Faculté de Droit **prend contact avec les universités d'accueil** pour les informer que vous avez été sélectionné(e).

En **mars/avril et mai** pour les étudiants qui partent au **semestre 5**

En **septembre/octobre** pour les étudiants qui partent au **semestre 6 (avec quelques exceptions pour les destinations de Sherbrooke, et UPO Séville, toutes les nominations se font en mars-avril)**



**Nous vous informons** par email lorsque votre nomination a été faite.



**Les dates de semestre peuvent être différentes de celles de notre université.**

Pour le **semestre 5**, certains peuvent être amenés à partir **dès le mois de juillet** quand d'autres **ne partiront qu'au mois d'octobre**.

Pour le **semestre 6**, certains étudiants seront amenés à partir **avant la période des examens terminaux** habituellement programmés au mois de janvier. Il faudra alors **passer tous les examens**, fin de parcours et terminaux, **durant le mois de décembre**.

D'autres étudiants ne partiront que début mars et reviendront à la fin du mois de juillet.



### 3 - Inscription dans l'université d'accueil & choix des matières



Après l'envoi de votre nomination, l'université d'accueil **vous contactera pour vous expliquer la marche à suivre pour vous inscrire.**

L'inscription peut se faire sous différentes formes en fonction des universités : en ligne, envoi par email...



*Si, dans un délai de 2 semaines après votre nomination, vous ne recevez pas d'email de la part de l'université d'accueil vous indiquant la marche à suivre pour vous inscrire, vous **devrez contacter l'université partenaire** pour vous présenter et demander la procédure à suivre pour l'inscription des étudiants en échange (dans la langue du pays ou en anglais) avec copie au secrétariat des Relations Internationales de la Faculté de Droit: [fac.droit.international@univ-catholyon.fr](mailto:fac.droit.international@univ-catholyon.fr)  
Une attention particulière doit être portée à la forme que vous utiliserez dans vos échanges (image de l'UCLy).*

Les documents suivants peuvent vous être demandés, le secrétariat des Relations Internationales de la Faculté de Droit les délivre

#### sur demande:



- Relevés de notes traduits en anglais
- Attestation de niveau de langue
- Lettre de recommandation pour effectuer un semestre de mobilité

- La **pré-sélection des matières** intervient souvent au moment de cette inscription.
- Les matières doivent être sélectionnées **en accord avec Monsieur Muka Tshibende** et validées dans un document qui vous sera remis.
- Vous devrez sélectionner un nombre de matières vous **donnant l'équivalent de 30 ECTS.**
- Si les crédits des matières ne sont pas exprimés en ECTS vous devez contacter le secrétariat des Relations Internationales de la Faculté de Droit pour connaître les équivalences.



#### 4 - Lettre d'acceptation



- Vous recevez une **confirmation d'inscription définitive de l'Université d'accueil**.
- Pour les étudiants qui partent en dehors de l'UE, vous pourrez alors faire votre **demande de visa** (les procédures varient d'un pays à l'autre).
- La réception de la lettre d'acceptation peut-être considérée comme étant le **point de départ** de votre recherche de **logement et de transport**.

5 - Aides financières



- ➔ L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE N'EST PAS SYSTÉMATIQUE CAR NOUS SOMMES SOUMIS À DES QUOTAS
- ➔ NOUS CONSIDÉRONS QUE CHAQUE ÉTUDIANT EST DEMANDEUR D'UNE BOURSE (vous n'avez pas de demande à faire de votre côté)
- ➔ INFORMATION ENTRE FIN JUIN ET JUILLET DE L'ATTRIBUTION DES BOURSES, AVEC REMISE DES DOSSIERS À CONSTITUER ET DES CONSIGNES À RESPECTER
- ➔ IL EST POSSIBLE D'ÊTRE BÉNÉFICIAIRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE PARTIELLE, C'EST À DIRE POUR UNE DURÉE NE COUVRANT PAS TOUTE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

**Erasmus +**

- Réservée aux départs dans l'UE et la **Norvège**
- Le montant varie entre **200€ et 300€ / mois** en fonction de la destination
- 70 % du montant total versé dans les 6 semaines qui suivent l'arrivée à l'étranger
- Le solde après votre retour en France\*

**BRMI**

Bourse régionale pour la Mobilité Internationale, délivrée par la région AURA

- Toute destination mais prioritairement pour les départs hors UE
- Le montant est de **95€ / semaine**
- 75 % du montant total versé dans les 6 semaines qui suivent votre arrivée à l'étranger
- le solde après votre retour en France\*

*\*sous réserve que l'étudiant ait effectué toutes les démarches qui seront reprises dans la documentation spécifique qui sera remise en temps voulu.*

6 - Situation sanitaire

SE TENIR INFORMÉ(E) DÈS LA NOMINATION DE L'ÉTAT DES CONSIGNES SANITAIRES DU LIEU DE LA MOBILITÉ:

- EXIGENCE DE TEST
- VACCINATION
- QUARANTAINE À L'ARRIVÉE (IMPOSÉE OU FACULTATIVE, COÛT FINANCIER)
- VOIR SITES INTERNET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'AMBASSADE DE FRANCE SUR PLACE ET DE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL



I - AVANT LE  
DÉPART

Vous êtes autonome pour organiser votre transport

L'université d'accueil peut vous soutenir dans vos démarches de recherche de logement

Vous nous informez régulièrement de l'évolution de vos démarches....

**...et vous partez**



## II – PENDANT LA MOBILITÉ

### 1 - Aides financières



A l'arrivée, les étudiants bénéficiant d'Erasmus+ et/ ou de la BRMI doivent impérativement remplir les démarches nécessaires pour percevoir la 1ère partie de l'allocation:

- faire signer les attestations d'arrivée
- nous les faire parvenir et/ou les poster sur une plateforme (cf documentation remise en temps utiles).

### 2 - Les matières



Il n'est pas rare qu'un ou plusieurs cours que vous aurez choisi(s) et fait validé(s) avant votre départ soit complet(s) ou non ouvert(s) une fois que vous serez arrivé(e).

En cas de nécessité de changer une ou plusieurs matières, cela doit **impérativement** se faire avec **l'accord de Monsieur Muka Tshibende**.

Le choix des matières doit rester cohérent, mais il faudra parfois **faire preuve de souplesse** et **s'adapter** à un système différent de celui auquel on est habitué.



### 3 - Déroulement du semestre et examens

Une fois sur place, renseignez-vous sur :



- la date exacte de fin des enseignements
- la période d'examens et de rattrapages compris

**Départ au semestre 5 : merci de nous informer de votre date de retour pour le semestre 6**



Pendant le semestre, **restez connecté(e) à vos emails de l'Ucly !**



**Nous attirons votre attention sur les points suivants:**

- dans certaines universités les étudiants devront s'inscrire aux examens
- certaines universités prennent en compte la présence aux cours dans le calcul de la note finale

### III – APRÈS LA MOBILITÉ

#### 1 - Aides financières



Au retour, les étudiants bénéficiant d'Erasmus+ et/ ou de la BRMI doivent impérativement remplir les démarches nécessaires pour percevoir le solde de l'allocation:

- avoir fait signer les attestations d'arrivée
- nous les faire parvenir et/ou les poster sur une plateforme (cf documentation remise en temps utiles)

**Tout étudiant qui ne se soumettrait pas aux exigences de son université d'accueil (présence, examens...) peut se voir refuser la remise du certificat final de présence, ce qui engendrerait le remboursement de la bourse obtenue.**

#### 2 - Résultats d'examens et transcription des notes

A réception de vos notes:

- Vous** >>> transmission au secrétariat des Relations Internationales de la Faculté de Droit
- Nous** >>> transcription en notes françaises – cf tableau de transcription des notes disponible sur le site internet de la Faculté de Droit – des coefficients seront appliqués en fonction du nombre de crédits de chaque matières
- Nous** >>> transmission à Lyon 2 une moyenne comptant pour votre semestre de mobilité

## Les questions courantes

**Quand l'étudiant est nommé par la Fac de Droit, cela veut dire qu'il est officiellement choisi ? ou bien l'université d'accueil peut-elle encore refuser ?**

Nominé ne signifie pas accepté. Les étudiants devront constituer un dossier d'inscription dans leur université d'accueil et bien souvent fournir leur relevé de notes de 1ère et 2ème année.

**Peut-on cumuler les 2 bourses ? Peuvent-elles être calculées sur les revenus ? Et si je suis déjà boursier ?**

Il est en effet possible de cumuler les deux aides financières proposées (Erasmus et BRMI) mais cela dépend des quotas dont nous bénéficierons. Le montant de chaque bourse est fixe, la durée d'attribution peut par contre est définie en fonction du critère social.

Les étudiants boursier du CROUS peuvent cumuler leur bourse CROUS et les aides financières proposées pour la mobilité.

**Si je ne valide pas mon semestre de mobilité, sera-t-il compensé avec les autres semestres ?**

Sur le principe il n'y a plus de semestre donc la note de mobilité sera reportée sur chaque bloc de compétence. Cela revient donc à de la compensation, non semestrielle mais par bloc de compétence...

**Comment faire si je veux prendre plus de matières que 30 ECTS ?**

Seulement 30 ECTS seront reconnus pour votre semestre de mobilité.

**Devrais-je payer des frais d'inscription dans l'université qui va m'accueillir ?**

Non, les frais d'inscription de votre 3ème année de Licence seront facturés par l'UCLy et vous n'aurez pas de frais à régler à l'université qui vous accueillera. Exception peut être faite pour quelques frais administratifs (de carte d'étudiant ou de participation aux journées d'intégration) ou pour des frais pédagogiques d'enseignement de langue obligatoire (notamment en Amérique du Sud).

**Devrais-je aussi passer les examens de l'UCLy durant mon semestre de mobilité ?**

Non, ce sont les matières enseignées dans votre université d'accueil qui donneront lieu à des résultats pour votre semestre.

Ceci étant, nous proposons aux étudiants en mobilité la possibilité de passer une ou plusieurs matières enseignées à l'UCLy qui peuvent donner lieu, en cas de réussite, à la délivrance d'un certificat (la ou les notes n'apparaissent pas sur le relevé de notes officiel de Lyon 2).

Nous communiquerons en temps voulu sur ce que nous appelons « la certification ».